

Indemnités des élus



Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL SYNDICAL DU 16 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le mercredi 16 septembre à 18h00, le Comité Syndical du SBV4R, régulièrement convoqué le 07 septembre 2020, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Quorum à atteindre : 23

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 38

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 38

Présents pour le quorum : 38

M.	MARIGNIER Arnaud	Titulaire		CA Pays de Dreux	ANET
Mme	DE PIEDOÛE Caroline	Titulaire		CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VEGRE
Mme	DE SOUSA Evelyne	Titulaire		CA Pays de Dreux	BONCOURT
Mme	BAY-DESILES Valérie	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHARPONT
M.	DESHAYES Ludovic	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHERISY
M.	FONSECA Nelson	Titulaire		CA Pays de Dreux	DREUX
Mme	DUVAL Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
Mme	STEPHO Annie	Titulaire		CA Pays de Dreux	GARNAY
Mme	GUNTHNER Brigitte	Titulaire		CA Pays de Dreux	IVRY-LA-BATAILLE
M.	ROY Raymond	Titulaire		CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
M.	BONHOMME Jérémy	Suppléant de	M. MAIGNAN	CA Pays de Dreux	LURAY
M.	TOISON Stéphan	Titulaire		CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUVAIS
M.	CHERON Denis	Titulaire		CA Pays de Dreux	MONTREUIL
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M.	CHESNEL Cyril	Suppléant de	M. MAUFRAIS	CA Pays de Dreux	ROUVRES
M.	GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire		CA Pays de Dreux	St-GEORGES-MOTEL
M.	SIMON Marc	Titulaire		CA Pays de Dreux	St-OUEN-MARCHEFROY
M.	FOUGEROL François	Titulaire		CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M.	ALBERT Christian	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAULNIERES
Mme	LE BRIS Martine	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAUSSAY
M.	BINET Eric	Titulaire		CA Pays de Dreux	SOREL-MOUSSEL
M.	GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	CA Pays de Dreux	TREON
M.	MALANDAIN Sylvain	Suppléant de	M. STEPHO	CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M.	RIGOURD Daniel	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme	CHANFRAU Dominique	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
Mme	DEVINCK Jacqueline	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	MARTIN Jean-Luc	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
Mme	LE GUIL Laëtitia	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	

M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	CORRE Roland	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
Mme	WEILLER Odile	Suppléante de	M. GOND	CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	MAILLARD Patrick	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	BLANCHET Michaël	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	M. CRASSIN Gérard	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	GALERNE Michel	Suppléant de	M. MOLET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France
Mme	VIBOUD Danièle	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie
M.	GATINE Jean-Pierre	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie
M.	VERDIER Jean-François	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie

Pouvoir : 0

Délégués également présents (sans voix délibérative) :

M.	POLIDOR Hervé	Suppléant de	Mme GUNTHNER	CA Pays de Dreux	IVRY-LA-BATAILLE
M.	ALIPRANDI Sylvain	Suppléant de	Mme PATUREL	CA Pays de Dreux	OULINS
M.	FAVREAU Patrick	Suppléant de	M. FOUGEROL	CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M.	ANEST Louis	Suppléant de	M. RIGOURD	CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
M.	QUESNE Gilles	Suppléant de	Mme DEVINCK	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	ROSSIGNOL Patrick	Suppléant de	M. CORRE	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	BERNHART Laurent	Suppléante de	M. / Mme	CA Evreux Portes de Normandie	

Absents excusés :

Mme	COURCIER Corinne	Suppléante de	Mme MARAND	CA Pays de Dreux	AUNAY-SOUS-CRECY
Mme	PRUNIER-REUTER Delphine	Titulaire		CA Pays de Dreux	CRECY-COUVE
M.	MAIGNAN Michel	Titulaire		CA Pays de Dreux	LURAY
M.	ACHARD Bernard	Suppléant de	M. SIMON	CA Pays de Dreux	St-OUEN-MARCHEFROY
M.	STEPHO Damien	Titulaire		CA Pays de Dreux	VERNOUILLET

Également présents :

M. André COCHELIN, Président sortant

Monsieur Nelson FONSECA est nommé secrétaire de séance.

Vu les articles L.5211-12, R.5212-1 et R.5211-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020 - 10 d'installation des délégués du SBV 4R ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020 - 11 d'élection de M. Daniel RIGOURD, Président ;

Vu la délibération du Comité Syndical 2020 - 12 fixant le nombre de Vice-présidents à 3 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020 - 13 d'élection de :

- Monsieur Stéphane LEMOINE, 1^{er} Vice-président,
- Monsieur Raymond ROY, 2^{ème} Vice-président,
- Madame Cathy PATUREL, 3^{ème} Vice-président,

Vu la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 précisant que la population à prendre en compte est la population « totale », telle qu'elle résulte du dernier recensement avant le dernier renouvellement intégral du conseil municipal (soit le 1^{er} janvier 2017 dans la plupart des cas pour les communes),

Considérant que la population à prendre en compte dans le calcul des indemnités de fonction est le chiffre, au 1^{er} janvier 2017, de la population totale des communes traversées par ses rivières (la Blaise, la Vesgre, le cours moyen de l'Eure et l'Eure section 1) et que cette population s'élève à 97 110 habitants.

Vu tableau récapitulatif des indemnités de fonction maximales dans les Syndicats de communes et syndicats mixtes fermés (composés uniquement de communes et d'EPCI) repris ci-dessous,

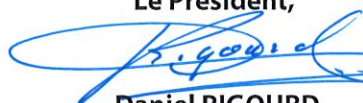
Population totale (tranche démographique)	Indemnités maximales au 01/01/2020					
	Taux maxi en %	Président		Taux maxi en %	Vice-Président	
		Montant des indemnités			Montant des indemnités	
		Annuel	Mensuel		Annuel	Mensuel
< 500	4,73	2 207,62 €	183,97 €	1,89	882,12 €	73,51 €
500 à 999	6,69	3 122,41 €	260,20 €	2,68	1 250,83 €	104,24 €
1 000 à 3 499	12,2	5 694,08 €	474,51 €	4,65	2 170,29 €	180,86 €
3 500 à 9 999	16,93	7 901,71 €	658,48 €	6,77	3 159,75 €	263,31 €
10 000 à 19 999	21,66	10 109,33 €	842,44 €	8,66	4 041,87 €	336,82 €
20 000 à 49 999	25,59	11 943,57 €	995,30 €	10,24	4 779,30 €	398,27 €
50 000 à 99 999	29,53	13 782,48 €	1 148,54 €	11,81	5 512,06 €	459,34 €
100 000 à 199 999	35,44	16 540,84 €	1 378,40 €	17,72	8 270,42 €	689,20 €
> 200 000	37,41	17 460,30 €	1 455,02 €	18,7	8 727,82 €	727,32 €

Le Président précise :


- que les indemnités de fonction des élus fixées par le CGCT sont calculées sur la base des éléments suivants :
 - l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - la strate démographique dans laquelle s'inscrit le syndicat mixte fermé,
 - le statut juridique de la collectivité (commune, EPCI, syndicat...).
- qu'il revient à l'assemblée délibérante de déterminer les indemnités applicables, dans la limite du montant maximal.
- que les indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Président et aux Vice-présidents d'un syndicat mixte fermé comptant 50 000 à 99 999 habitants, tel que le SBV4R, s'élèvent respectivement à 29,53 % et 11,81 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **fixe** l'indemnité de Monsieur Daniel RIGOURD, Président, pour l'exercice de ses fonctions à hauteur de 29,53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 17 septembre 2020,
- **fixe** l'indemnité de Monsieur Stéphane LEMOINE, de Monsieur Raymond ROY et de Madame Cathy PATUREL pour l'exercice de leurs fonctions de Vice-présidents, à hauteur de 11,81 % de l'indice brut terminal de la fonction publique de la fonction publique à compter du 17 septembre 2020,
- **sachant** que ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- **et sachant** que l'octroi de ces indemnités sera soumis au respect des règles d'assiduité des élus fixées dans un règlement spécifique à élaborer et soumettre au conseil syndical dans les meilleurs délais.

Le Président,

Daniel RIGOURD
SBV 4R
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
DES 4 RIVIERES

Document rendu exécutoire
 Après dépôt à la Préfecture, le 24 septembre 2020
 Le Président,


Daniel RIGOURD
SBV 4R
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
DES 4 RIVIERES
 DELIBERATION N° 2020-18

ARRIVÉ LE :
 24 SEP. 2020
 SOUS-PRÉFECTURE
 DE DREUX